

A&K SAS

S.A.S. au capital de 8000 euros

Siège social : 102 rue du Faubourg Saint-Martin 21121 Fontaine-lès-Dijon (nouveau siège social)
802 303 156 RCS PARIS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES REUNIE LE 25 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, et le 25 octobre, à 10 heures, les actionnaires de la société A&K SAS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la Présidente, faite par lettre remise en main propre contre décharge, en date du 1^{er} septembre 2023.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Madame Anne LOCHARD présidente de la société.

Monsieur Kéa-hou KAING est désigné comme secrétaire de la séance.

La présidente communique à l'assemblée générale la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 8000 actions sur les 8000 actions composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés;

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- La feuille de présence
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Transfert du siège de la société
2. Modification des statuts quant à la nouvelle adresse du siège
3. Pouvoirs en vue des formalités

Madame la présidente donne ensuite lecture des rapports et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de transférer le siège de la société du 25 rue de la Bienfaisance 75008 Paris au 102 rue du Faubourg Saint-Martin 21121 Fontaine-lès-Dijon à compter du 25 octobre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision du transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« Conformément à l'adoption unanime des associés lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 octobre 2023, le siège social est situé : 102 rue du Faubourg Saint-Martin 21121 Fontaine-lès-Dijon.

Ancien siège social : 25 rue de la Bienfaisance 75008 Paris

Le reste de l'article restant inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs aux porteurs d'extraits ou de copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le secrétaire.

La Présidente

Le secrétaire



A&K SAS
102 RUE DU FG-ST MARTIN
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS 802 303 156